

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS
Société anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 3.596.607,60 euros
Siège social : 22 boulevard Benoni Goullin, 44200 Nantes
479 457 715 RCS Nantes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 24 JUIN 2021
Exercice social clos le 31 décembre 2020

Cher Actionnaires,

Nous vous avons réuni en assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire), conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société ainsi que les résultats réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les Commissaires aux comptes vous donneront, dans leur rapport sur les comptes annuels, toutes les informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes qui vous sont présentés.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2020

1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

1.1.1 *Structure du capital au 31 décembre 2020*

Le capital social de la Société au 31 décembre 2020 s'élevait à 3.596.607,60 euros, divisé en 17.983.038 actions de valeur nominale 0,20€, entièrement souscrites.

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était comme suit :

Noms	31 décembre 2020		
	Nombre d'action	% du capital	% de droits de vote
Groupe Emile Loria	3 411 557	18,97%	14,35%
Dominique Costantini	1 947 330	10,83%	16,20%
Alexis Peyroles (1)	768 499	4,27%	5,03%
Maryvonne Hiance (2)	424 084	2,36%	3,45%
Employés ou membre du CA	439 246	2,44%	2,57%
Public	10 992 322	61,13%	58,40%
Total	17 983 038	100%	100%

(1) *Directement et indirectement par l'intermédiaire de sa société patrimoniale Aperana Consulting.*

(2) *Directement et indirectement par l'intermédiaire de sa Société patrimoniale HIANCE MD2A.*

1.1.2 *Développement de l'activité de la Société*

Malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, la société a poursuivi activement ses travaux de recherche et développement au cours de l'année 2020.

JANVIER 2020 L'Office Japonais des Brevets a délivré une nouvelle famille de brevets portant sur Tedopi®, combinaison de néoépitopes, protégeant l'induction d'une réponse précoce des lymphocytes T mémoires dans l'utilisation du produit dans le traitement du cancer chez les patients HLA-A2 positifs. Ce brevet protège le produit jusqu'en 2035.

FÉVRIER 2020 Signature d'un contrat de collaboration avec la société innovante MAbSilico (Tours, France), spécialisée dans les algorithmes d'intelligence artificielle pour la découverte et la caractérisation des anticorps thérapeutiques.

MARS 2020 Signature d'un avenant à l'accord d'option de licence mondiale en deux étapes sur les droits exclusifs d'OSE-127/S95011, antagoniste du récepteur à l'interleukine-7, signé avec Servier en décembre 2016. Cet avenant modifie les modalités d'exercice potentiel de l'étape 2 de cette option de licence. Ainsi, OSE Immunotherapeutics

pourra recevoir de Servier un paiement d'étape de 5 millions d'euros à l'inclusion du premier patient dans l'étude clinique de phase 2a prévue dans le syndrome de Sjögren, et un paiement supplémentaire de 15 millions d'euros à l'exercice de l'option à l'issue des deux études de phase 2 prévues, et en priorité de celle dans le syndrome de Sjögren. L'accord initial prévoyait le versement total de 20 millions d'euros à l'issue de la Phase 2 dans la rectocolite hémorragique.

AVRIL 2020

Annonce du résultat positif de l'étape 1 de l'essai clinique de Phase 3 de Tedopi®, Atalante 1, dans le cancer du poumon non à petites cellules : Critère principal de l'étape 1 atteint avec un taux de survie à 12 mois chez les patients traités par Tedopi® de 46%. Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, décision de l'arrêt volontaire et définitif du screening et de l'inclusion de nouveaux patients dans l'étape 2 initialement prévue dans l'essai et qui ne sera donc pas conduite. La Société indique poursuivre les analyses complémentaires des données issues de l'étape 1 et engager des discussions avec les autorités réglementaires pour déterminer la meilleure voie de poursuite de développement du produit, au vu du fort besoin médical de la population de patients atteints d'un cancer du poumon avancé après échec d'un traitement par checkpoint inhibiteur.

MAI 2020

Annonce d'un programme de vaccin prophylactique contre la COVID-19 qui s'appuie sur l'expertise de sélection et d'optimisation de peptides de la Société, et sur sa technologie brevetée Memopi® pour explorer une réponse lymphocytaire T avec une mémoire immune dans le COVID-19.

Annonce de la présentation de données précliniques sur CLEC-1 (parmi les récepteurs CLR – C-type lectin receptors), un point de contrôle myéloïde immunitaire et nouvelle cible thérapeutique d'intérêt en immuno-oncologie, en présentation orale au Congrès annuel virtuel (II) de l'American Association of Cancer Research (AACR) [22 - 24 juin 2020].

Signature d'un contrat non dilutif d'un montant de 7 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) mis en place dans le cadre de la pandémie COVID-19, avec un groupe de banques françaises.

JUIN 2020

L'identification et la caractérisation d'une nouvelle cible de point de contrôle myéloïde, CLEC-1 (parmi les récepteurs CLR – C-type lectin receptors), et les premiers anticorps monoclonaux antagonistes de CLEC-1, identifiés comme une étape innovante d'immunothérapie du cancer, sont présentés en présentations orale et en poster au Congrès annuel virtuel (II) de l'American Association of Cancer Research (AACR) [22 - 24 juin 2020].

Les dernières avancées réalisées sur la plateforme BiCKI® de bispécifiques anti-PD-1 fusionnée à des cytokines ou à des molécules de costimulation, et un point préclinique sur BiCKI®-IL-7, protéine de fusion bifonctionnelle anti-PD1/IL-7(1), sont présentés au Congrès annuel virtuel (II) de l'American Association of Cancer Research (AACR) [22 - 24 juin 2020].

JUILLET 2020 Obtention d'un financement à hauteur de 200 000 euros de Nantes Métropole pour l'élaboration d'un vaccin prophylactique contre le virus pandémique SARS-CoV-2. Cette subvention a été attribuée dans le cadre du Fonds métropolitain d'appui aux innovations en santé liées à la crise sanitaire du COVID- 19.

AOÛT 2020 Publication en ligne sur BioRxiv de données positives issues d'une étude préclinique et d'une étude ex vivo chez l'homme sur CoVepiT, programme de vaccin prophylactique contre la COVID-19. Ces données soutiennent le potentiel de CoVepiT à devenir un vaccin innovant et différencié contre la COVID-19, basé sur une technologie d'induction des lymphocytes T mémoires contre des cibles multiples du virus SARS-CoV-2. Les résultats démontrent que CoVepiT permet de générer des cellules T mémoires sentinelles résidentes des tissus barrières, comme les voies respiratoires et le poumon, associées à une immunité protectrice à long terme. La phase clinique est prévue sur le premier semestre 2021.

SEPTEMBRE 2020 Présentation de la Société à la conférence H. C. Wainwright Annual Global Investment Conference tenue sous format virtuel (14 - 16 septembre 2020).
Présentation orale au congrès virtuel de l'ESMO 2020 (European Society for Medical Oncology) des résultats positifs de l'étape 1 de la phase 3 de l'essai de Tedopi® chez les patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC) après échec d'un traitement par checkpoint inhibiteur immunitaire. Ces résultats montrent une durée de survie globale clairement améliorée avec Tedopi® par rapport au traitement standard, un allongement significatif de la survie après progression, le maintien d'un bon score ECOG* reflétant l'évolution de l'état général de santé du patient, et la confirmation d'un meilleur profil de tolérance de Tedopi®. Au total, le ratio bénéfique/risque est favorable à Tedopi® et meilleur que celui du traitement standard chez ces patients précédemment traités par checkpoint inhibiteur.

**Le score ECOG est une échelle de performance permettant d'évaluer l'état de santé général d'un patient. Elle est sous-divisée en 5 grades de 0 à 5, allant de pleinement actif (0) à complètement handicapé, puis au décès (5).*

OCTOBRE 2020 Obtention d'un accord de délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) pour FR104, un antagoniste first-in-class sélectif du CD28, d'un brevet européen protégeant les modalités d'administration innovantes du FR104 jusqu'en 2036 dans la prévention et le traitement des maladies auto-immunes médiées par les lymphocytes T, les maladies inflammatoires, la transplantation et la maladie du greffon contre l'hôte (GVHD, graft-versus-host disease).

Publication dans « Journal of Clinical Investigation » (JCI) de données d'études précliniques et translationnelles montrant, dans des modèles in vivo chez le rongeur et ex vivo chez l'homme, l'efficacité et le mécanisme d'action de BI 765063 (OSE-172), premier anticorps antagoniste sélectif du signal « Don't Eat Me » médié par SIRPα. Pour la première fois, l'équipe de R&D d'OSE a identifié le signal « Don't Find Me », un mécanisme complémentaire médié par SIRPα selon lequel les cellules cancéreuses échappent à la détection immunitaire en empêchant les lymphocytes T de pénétrer au cœur de la tumeur.

Présentation de données précliniques d'efficacité d'OSE-230, une thérapie innovante par anticorps monoclonal agoniste, au congrès annuel FOCIS 2020 (« Federation of Clinical Immunology Societies ») [28 - 31 octobre]. OSE-230 est un anticorps agoniste de ChemR23, ou « chemerin chemokine-like receptor 1 » (CMKLR1), un récepteur couplé aux protéines G (GPCR) exprimé sur les cellules immunitaires myéloïdes modulatrices de l'inflammation.

NOVEMBRE 2020 Annonce de la finalisation de l'étude ex vivo chez l'homme menée avec CoVepiT, programme de vaccin prophylactique contre la COVID-19, vaccin basé sur la sélection et l'optimisation d'épitopes pour générer une réponse immune des lymphocytes T mémoires sentinelles contre SARS-CoV-2, le virus responsable de la COVID-19. En parallèle, la Société a présenté le développement de son vaccin multi-cibles au « World Immunotherapy Congress » (ou « Festival of Biologics ») qui s'est tenu en virtuel du 2 au 9 novembre 2020. C'est la première présentation en congrès scientifique du développement d'un vaccin COVID-19 de 2^{ème} génération basée sur les cellules T mémoires.

Présentations d'OSE Immunotherapeutics à la conférence annuelle SITC et à d'autres rencontres internationales en immuno-oncologie : des présentations sur les cellules myéloïdes et le signal « Don't Eat Me », une voie de recherche émergente et innovante en immuno-oncologie.

Le 18 novembre 2020, la Société a annoncé le succès de son augmentation de capital, lancée le 16 novembre, de 18,6 millions d'euros au moyen d'un placement privé. Elle a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription par un placement privé auprès de 25 investisseurs qualifiés français et internationaux, dont une large majorité de nouveaux actionnaires, et par la construction accélérée d'un livre d'ordres, pour un montant de 18,6 millions d'euros.

DÉCEMBRE 2020 L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et le Comité de Protection des Personnes ont donné leur autorisation pour démarrer un essai clinique de phase 1/2 évaluant FR104, anticorps monoclonal antagoniste du CD28, chez des patients ayant reçu une transplantation rénale. Cette étude sera menée dans le cadre d'un accord de collaboration entre OSE Immunotherapeutics et le Centre Hospitalier de Nantes, promoteur de l'étude.

La Société a obtenu un financement de 5,2 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets PSCP-COVID, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), afin de soutenir le programme de développement de CoVepiT, son vaccin multi-cibles de 2ème génération contre la COVID-19, dont la première phase clinique est prévue sur le premier semestre 2021.

Le 21 décembre, la Société a annoncé l'inclusion du premier patient dans l'essai clinique de phase 2 évaluant OSE-127/S95011/S95011, antagoniste du récepteur à

l'IL-7, chez des patients souffrant de rectocolite hémorragique active modérée à sévère. Cet essai clinique est mené sous la promotion d'OSE Immunotherapeutics.

1.1.3 Emission de BSA, BSPCE, actions gratuites (« AGA »)

Au cours de l'année 2020, les instruments financiers suivants ont été émis ou attribués :

Attribution définitive de 459.752 AGA

Attribution définitive de 141.800 AGA au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux (mars 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2018, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2017, a décidé d'attribuer 150.000 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le 12 mars 2019, le Directeur Général, faisant usage de la délégation de compétence conférée par Conseil d'administration du 5 décembre 2018, a décidé d'attribuer 149.200 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le 26 mars 2020, le Conseil d'administration appréciant les critères d'attributions définitive des actions pour chacun des attributaires encore présents dans la Société, procède à l'émission de 141.800 actions.

Attribution définitive de 150.000 AGA au bénéfice du Directeur Général (juin 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2019, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2018, a attribué 150.000 actions gratuites à Alexis Peyroles (Directeur général).

Le 17 juin 2020, le Conseil d'administration donne tout pouvoir au Directeur Général pour apprécier les critères d'attributions définitive des actions, afin de procéder à l'émission de 150.000 actions.

Le 26 juin 2020, le Directeur Général, appréciant les critères d'attributions définitive des actions, procède à l'émission de 150.000 actions.

Attribution définitive de 145.300 AGA au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux (juin 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2019, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2018, a décidé d'attribuer 150.000 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le Directeur Général, faisant usage de la délégation de compétence conférée par Conseil d'administration du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 148.400 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le 17 juin 2020, le Conseil d'administration donne tout pouvoir au Directeur Général pour apprécier les critères d'attributions définitive des actions pour chacun des attributaires encore présents dans la Société, afin de procéder à l'émission de 145.300 actions.

Le 26 juin 2020, le Directeur Général, appréciant les critères d'attributions définitive des actions, procède à l'émission de 145.300 actions.

Attribution définitive de 22 652 AGA au bénéfice du Directeur Général (décembre 2020)

Une attribution de 22.625 actions gratuites a été décidée par le Conseil d'administration du 10 décembre 2019 à Alexis Peyroles au titre de sa rémunération variable (donnant lieu à l'acquisition de 22.625 actions gratuites constatée par le Directeur Général le 18 décembre 2020)

Emission de 511.363 AGA

Emission de 150.000 AGA au bénéfice du Directeur Général (juin 2020) et 100.000 au bénéfice du Directeur Scientifique

Le Conseil d'administration réuni le 17 juin 2020, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2019, a attribué 150.000 actions gratuites à Alexis Peyroles (Directeur général) et 100.000 actions gratuites à Nicolas Poirier (Directeur Scientifique).

L'acquisition des actions attribuées gratuitement est soumise à un règlement de plan d'attribution et ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'un an à compter de la Date d'Attribution (la « Période d'Acquisition »), sous réserve qu'à l'issue de la Période d'Acquisition, les bénéficiaires soient toujours salariés au sein d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, de l'une de ses filiales, ou de l'une des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Emission d'un montant maximum de 250.000 AGA au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux (juin 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 17 juin 2020, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 250.000 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le 18 décembre 2020, 244.500 ont été attribuées par le Directeur Général au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Attribution de 11 363 AGA au bénéfice du Directeur Général (décembre 2020)

Une attribution de 11.363 actions gratuites a été décidée par le Conseil d'administration du 8 décembre 2020 à Alexis Peyroles au titre de sa rémunération variable.

Emission de 70.000 BSPCE

Conformément à l'article L.225-44 du Code de commerce tel que modifié par la loi PACTE du 22 mai 2019, il est désormais possible de rémunérer les administrateurs indépendants par le biais de BSPCE.

Ainsi, le Conseil d'administration réuni le 17 juin 2020, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2019, a attribué 70.000 BSPCE soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non salariés non dirigeants en fonction au 17 juin 2020, conformément à l'article 163 bis G II du Code Général des impôts.

Ces BSPCE, attribués gratuitement, pourront être exercés du 17 juin 2020 au 17 juin 2025 et donneront le droit de souscrire à 70.000 actions nouvelles au prix de 6,14 euros par action.

1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

TEDOPI® :

L'IDMC (Independent Data Monitoring Committee) en lien avec le Steering Committee de l'étude s'est réuni le 25 Mars 2020. Compte tenu de la crise covid-19 et de son impact sur l'intégrité des données de l'étude, de l'impact du covid-19 sur les malades atteints de cancer en particulier pour le cancer du poumon et pour les patients sous chimiothérapie (bras contrôle de l'essai ATALANTE-1), sur recommandation de l'IDMC, la Société a décidé de l'arrêt volontaire et définitif du screening et de l'inclusion de nouveaux patients dans l'étape 2 initialement prévue dans l'essai et qui ne sera donc pas conduite.

En avril 2020, OSE Immunotherapeutics a annoncé le résultat positif de l'étape 1 de l'essai clinique Atalante 1 avec l'atteinte de son critère principal : un taux de survie à 12 mois chez les patients traités par Tedopi® de 46%. Ils montrent une durée de survie globale clairement améliorée avec Tedopi® par rapport au traitement standard, un allongement significatif de la survie après progression, le maintien d'un bon score ECOG (échelle de performance permettant d'évaluer l'état de santé général d'un patient) et la confirmation d'un meilleur profil de tolérance de Tedopi®. Au total, le ratio bénéfice/risque est favorable à Tedopi® et meilleur que celui du traitement standard chez ces patients précédemment traités par checkpoint inhibiteur.

Ces résultats confirment la valeur et l'intérêt thérapeutique de Tedopi® chez une population de patients atteints d'un cancer du poumon avancé après échec d'un traitement par checkpoint inhibiteur pour laquelle il n'existe pas de traitement validé à ce jour, et en attente de nouvelles options thérapeutiques. La Société poursuit le recueil de données cliniques complémentaires et l'analyse de l'ensemble des résultats pour identifier et confirmer un sous-groupe de patients d'intérêt. Elle est en discussions avec les autorités réglementaires pour analyser ces résultats cliniques positifs et déterminer les meilleures options pour poursuivre le développement de Tedopi® et maximiser les données positives obtenues en matière de ratio bénéfice/risque. En parallèle, compte tenu d'un renforcement significatif de la valeur de Tedopi® grâce à ces résultats positifs d'étape 1, la Société poursuit l'exploration d'opportunités de partenariats potentiels pour le produit.

Essai de phase 2 TEDOPaM

Tedopi® est également en cours d'évaluation dans un essai clinique de phase 2, appelé TEDOPaM, dans le cancer du pancréas, sous la promotion du groupe coopérateur en oncologie GERCOR. En raison de la pandémie COVID-19, le screening et le recrutement de nouveaux patients dans TEDOPaM avaient été suspendus temporairement en mars 2020.

Après une revue des données collectées avant fin mars 2020 selon le protocole initié après arrêt d'une chimiothérapie combinée FOLFORINOX (Tedopi® seul ou en combinaison avec Opdivo® versus chimiothérapie par FOLFIRI), le Comité indépendant d'experts scientifiques de l'essai (IDMC, « Independent Data Monitoring Committee ») a recommandé d'arrêter l'évaluation du traitement par Opdivo® dans le bras en combinaison avec Tedopi® et d'intégrer un bras de traitement par chimiothérapie (FOLFIRI) en combinaison avec Tedopi®. Le GERCOR a modifié en conséquence le schéma de traitement et les nouvelles inclusions sont attendues au cours du premier semestre 2021 (dépendant de l'impact COVID-19) selon le protocole amendé comparant Tedopi® en combinaison avec la chimiothérapie FOLFIRI versus FOLFIRI, en traitement de maintenance après un traitement d'induction par FOLFIRINOX. Le critère principal de l'essai reste le taux de survie à un an.

OSE-172/BI 765063

Suite à l'obtention des autorisations réglementaires belge et française en mars 2019, OSE-172/BI 95063 est en cours de phase 1 clinique dans les tumeurs solides avancées.

L'essai clinique de Phase 1 est une étude de dose de l'anticorps monoclonal SIRP α , BI 765063, un inhibiteur de point de contrôle myéloïde, administré seul et en combinaison avec un anticorps monoclonal et antagoniste de PD-1 de Boehringer Ingelheim, BI 754091, un inhibiteur de point de contrôle des lymphocytes T.

Actuellement, l'étude est en cours avec BI 765063 administré en monothérapie et en combinaison.

OSE-127/S95011

Après des résultats cliniques de phase 1 obtenus en novembre 2019, la société a reçu l'agrément de l'ANSM pour mener l'étude de phase 2 dans la rectocolite hémorragique et les premiers patients ont été inclus dans l'étude en décembre 2020.

La Société et Servier ont signé le 17 mars 2020 un avenant à l'accord d'option de licence mondiale sur OSE-127, antagoniste de l'IL-7 récepteur développé dans les maladies auto-immunes. Selon cet avenant, OSE pourra recevoir de Servier un paiement d'étape de 5 M€ à l'inclusion du premier patient dans l'étude clinique de phase 2a dans le syndrome de Sjögren. Les inclusions des premiers patients devraient avoir lieu au troisième trimestre 2021. Un paiement supplémentaire de 15 M€ à l'exercice de l'option à la finalisation des deux études de phase 2 prévues, et en priorité de celle dans le syndrome de Sjögren. L'accord initial prévoyait le versement total de 20 M€ à l'issue d'une phase 2 dans la rectocolite hémorragique.

FR104

Les résultats de l'étude clinique de Phase 1 de FR104 avaient montré une bonne tolérance clinique et biologique du produit. Son activité immunosuppressive chez l'homme a démontré que le produit avait tout le potentiel pour montrer une activité clinique dans le traitement de la transplantation et dans les maladies médiées par le système immunitaire.

En décembre 2020, l'Agence National de Sécurité du Médicament et le Comité de Protection des Personnes ont donné leur autorisation d'essai clinique de phase 1/2 évaluant FR104, administré pour la première fois chez des patients ayant reçu une transplantation rénale. Cette étude est menée dans le cadre d'un accord de collaboration clinique entre OSE Immunotherapeutics et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes qui en est le promoteur.

Cet essai de phase 1/2 vise à évaluer la sécurité, la tolérance, la pharmacocinétique, la pharmacodynamique et l'efficacité de FR104 chez des patients ayant reçu une transplantation rénale. Une étude de phase 2 est prévue dans une indication de niche dans les maladies auto-immunes.

La Société explore le positionnement de FR104 et son futur avancement clinique, en particulier un possible partenariat pour le développer dans la greffe, voire dans d'autres indications de maladies auto-immunes.

Développement préclinique :

BiCKI® : la plateforme BiCKI® de bi-spécifiques avec une ossature anti-PD-1 est en cours de développement avec deux cibles prioritaires identifiées.

Cette plateforme de bi-spécifiques devrait permettre de contrer les limitations actuelles des anticorps monoclonaux anti-PD1/PD-L1 en Immuno-Oncologie. Cette plateforme est au stade pré-clinique précoce et concentrera une part importante des investissements et du temps de l'équipe Recherche sur 2020/2021. Au cours de l'année 2020, les études précliniques se sont poursuivies sur la plateforme BiCKI® et sur l'anticorps anti-PD-1 (OSE-279).

Deux nouvelles cibles et anticorps ont été présentés dans les congrès :

- CLEC-1, un nouveau point de contrôle myéloïde immunitaire et cible thérapeutique d'intérêt en immuno-oncologie,
- OSE-230, une thérapie innovante par anticorps monoclonal agoniste qui déclenche la résolution de l'inflammation chronique.

CoVepiT : dès mars 2020, la Société a lancé un projet de vaccin contre le COVID-19 appelé CoVepiT. Ce vaccin est composé de fragments de peptides sélectionnés (épitopes) pour accroître la réponse immune et induire une forte réponse mémoire des cellules T. CoVepiT s'appuie sur la technologie propriétaire Memopi®, dont l'efficacité et la tolérance ont été validées par l'étape 1 de l'étude clinique de phase 3 de Tedopi®.

Les données précliniques et les résultats d'une étude ex vivo chez l'homme ont permis l'identification d'épitopes immuno-dominants, générant des lymphocytes T mémoires et intégrés dans la composition du vaccin. Ces épitopes ciblent 11 protéines du virus et permettent donc d'anticiper les mutations initiales ou actuelles SARS-Cov-2.

L'ensemble de ces résultats, et l'émergence probable de nouveaux variants de SARS-CoV-2, constituent un rationnel solide pour poursuivre le développement de CoVepiT, un vaccin de 2^{ème} génération multi-cibles, dont la Phase clinique 1/2 est prévue sur le premier semestre 2021.

La société a reçu un financement de 5,2M€ dans le cadre de l'appel à projets PSCP-COVID, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, pour soutenir le développement clinique de CoVepiT.

1.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

L'état d'avancement du portefeuille est axé sur ses produits actuels :

Immuno Oncologie

TEDOPI® : seul ou en combinaison avec un checkpoint inhibiteur en immuno-oncologie

L'essai dans le cancer du poumon de Phase 3 Atalante 1, visant à évaluer les bénéfices du produit chez des patients HLA-A2 positifs en 2^{ème} ou 3^{ème} ligne de traitement après échec d'un checkpoint inhibiteur dans le cancer du poumon non à petites cellules, en stade IIIB invasif ou IV métastatique, par rapport aux standards thérapeutiques actuels de chimiothérapie dans cette population de patients a été arrêté. Le critère d'évaluation principal de la 1^{ère} étape a été atteint avec 46% des patients de cette première étape traités avec Tedopi ayant eu une survie d'au moins 12 mois. Cet essai international était mené aux Etats-Unis, en Europe et en Israël.

La Société a présenté au congrès de l'ESMO les résultats complets de cette étape 1. La Société travaille

également sur la recherche d'un partenaire industriel afin de commercialiser potentiellement Tedopi® en dehors d'Israël et de la Corée où des partenariats ont déjà été signés.

En effet, la classe des checkpoints inhibiteurs immunitaires devient le nouveau traitement standard du cancer du poumon avancé non à petites cellules (NSCLC), montrant une meilleure efficacité par rapport à la chimiothérapie en première et deuxième ligne de traitement. La population de patients « post-checkpoint inhibiteur », en échappement immunitaire à ce type de traitement, représente une population spécifique pour laquelle aucun traitement validé n'est disponible à ce jour et dont le besoin médical est fort.

Le recrutement dans l'essai clinique de phase 2 dans le cancer du pancréas devrait reprendre sur le premier semestre 2021 selon un schéma de traitement modifié pour les nouveaux patients.

Le GERCOR, promoteur de l'étude, avait indiqué fin mars 2020 la suspension provisoire de l'inclusion de nouveaux patients dans l'étude. Le Comité indépendant d'experts scientifiques (IDMC, « Independent Data Monitoring Committee ») de TEDOPaM a indiqué qu'une interruption de la chimiothérapie pouvant être délétère pour les patients, il recommandait d'arrêter l'évaluation d'Opdivo® en combinaison avec Tedopi® et de rajouter à Tedopi® la chimiothérapie Folfiri. Le GERCOR a modifié en conséquence le schéma de traitement avec un protocole amendé pour les nouvelles inclusions comparant Tedopi® en combinaison avec Folfiri versus Folfiri en traitement de maintenance après un traitement d'induction par Folfirinox. L'objectif principal de l'étude reste le taux de survie à un an.

* Folfiri : chimiothérapie associant acide folinique, fluorouracile et irinotecan

** Folfirinox : chimiothérapie associant acide folinique, fluorouracile, irinotecan et oxaliplatine

OSE-172/BI 765063 : actuellement en phase 1 clinique dans les tumeurs solides avancées, les premiers résultats sont attendus au premier semestre 2021. Ce produit est développé en collaboration avec le groupe Boehringer Ingelheim suite à l'accord de collaboration et de licence signé en avril 2018.

Maladies Auto- Immunes

FR-104 : La Société continue à explorer le positionnement de FR104 et son futur avancement clinique, en particulier pour le développer dans la maladie de Graves, voire dans d'autres indications de maladies auto-immunes ou transplantation. Une étude clinique de phase 1/2 dans la greffe de rein menée par le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes a été autorisée fin 2020.

OSE-127/S95011 : L'étude de phase 2 dans la rectocolite hémorragique, une maladie auto-immune de l'intestin, a démarré fin 2020 sous la promotion d'OSE Immunotherapeutics. Cet essai vise à évaluer l'efficacité et la tolérance d'OSE-127/S95011 chez des patients souffrant de rectocolite hémorragique active modérée à sévère après échec, perte de réponse ou intolérance à un (des) traitement(s) antérieur(s).

Une étude de phase 2 indépendante dans la maladie de Sjögren devrait débuter sur 2021 sous la promotion de Servier avec l'inclusion des premiers patients attendue pour le troisième trimestre 2021.

La poursuite du développement après ces phases 2 sera assurée par Servier, sous réserve que ce partenaire lève la deuxième partie de l'option prévue dans le cadre de l'accord conclu en décembre 2016.

R&D

A partir de ses plateformes technologiques et scientifiques (néoépitopes, anticorps monoclonaux agonistes ou antagonistes de la réponse immunitaire), la Société poursuit activement des nouveaux programmes innovants en recherche.

Partenariats - création de valeur :

La Société a une solide connaissance du développement de produits d'immunologie avec des applications en oncologie ou dans des maladies auto-immunes. Elle bénéficie d'expertises complémentaires et de compétences synergiques en termes de développement et d'enregistrement international. C'est une organisation spécialisée, dirigée par une équipe managériale expérimentée, avec une équipe de recherche de pointe associée à des expertises de développement clinique et pharmaceutique pour le développement, l'industrialisation des programmes et l'enregistrement de produits.

Deux accords de partenariat stratégiques internationaux ont été signés en 2016 - 2018 et sont en place avec deux groupes pharmaceutiques sur 2 produits différents.

Ces objectifs sont créateurs de valeur pour les actionnaires de la Société à court, moyen et long terme. La Société, avec l'avancement de ses programmes, entend bénéficier de revenus à moyen/long terme permettant de contribuer de manière significative à couvrir ses besoins en trésorerie avec des royalties et des paiements d'étape dans le cadre de partenariats.

- Dans le cadre de l'accord d'option de licence en 2 étapes conclue avec **Servier** en décembre 2016 sur **OSE-127/S95011**, le développement du produit sera poursuivi par OSE jusqu'à la finalisation d'une phase 2 clinique dans la rectocolite hémorragique, une maladie auto-immune de l'intestin (en cours depuis fin 2020 sous la promotion d'OSE) et/ou d'une phase 2 prévue dans la maladie de Sjögren (sous la promotion de Servier). La poursuite du développement après cet essai de phase 2 sera assurée par le partenaire Servier, dans le cadre de l'option de licence.
- Dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence exclusive (conclu en avril 2018) avec **Boehringer Ingelheim** pour développer conjointement **OSE-172/BI 765063**, Boehringer Ingelheim prend en charge le développement dans plusieurs types de cancers, l'enregistrement et la mise sur le marché du produit au plan international.

Un accord limité à un seul pays par accord a été signé pour un quatrième produit : TEDOPI® :

- Un accord a été signé pour **TEDOPI®** en 2015 avec les laboratoires **RAFA laboratories** et ne concerne que le territoire Israélien où les connaissances et l'expertise immunologique sont grandes.
- Un deuxième accord territorial pour **TEDOPI®** a été signé en fin 2019 avec CKD (Chong Kun Dang Pharmaceutical Corporation), l'une des sociétés pharmaceutiques leaders en Corée et ne concerne que le territoire coréen où le besoin médical représente environ 1% du marché mondial.

1.4 Activités de recherche et de développement

- Cf. 1.2

1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Voir section 3 du document d'enregistrement universel

1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société

La société a fait usage d'instruments financiers au cours de la période écoulée (voir Note 3 aux états financiers du document d'enregistrement universel).

1.7 Transactions entre parties liées

Au cours de l'année 2020, les transactions suivantes ont été enregistrées :

Alexis Peyroles

Au cours de l'année 2020, Alexis Peyroles, Directeur général, a perçu 433 302 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur des Opérations. Le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Directeur général a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 mars 2018.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2019, une prime de 83 125 euros bruts a été versée à Alexis Peyroles en début d'exercice 2020.

Madame Dominique Costantini

Le contrat de travail de Madame Costantini, Présidente du Conseil d'administration, a été modifié le 28 mars 2018 pour préciser le recentrage de sa fonction sur le développement précoce avec maintien des mêmes conditions et notamment de rémunération. Au 1^{er} janvier 2020, son contrat a été étendu à l'ensemble du développement. Le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Présidente du Conseil d'administration a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 mars 2018. Au cours de l'année 2020, elle a perçu 362 315 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2019, une prime de 68 750 euros bruts a été versée à Dominique Costantini en début d'exercice 2020.

Madame Maryvonne Hiance

Au cours de l'année 2020, Maryvonne Hiance, Vice-Présidente d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, a perçu 152 233 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de Directrice de la Stratégie conclu le 31 mai 2016 avec la Société.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2019, une prime de 30 000 euros bruts a été versée à Maryvonne Hiance en début d'exercice 2020.

Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration ont perçu de la société un total de 148 500 euros nets de jetons de présence au titre de l'année 2020.

2.1 Présentation des comptes annuels sociaux de la Société

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux de l'exercice clos sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que décrit dans l'avis du Conseil National de la Comptabilité (C. Com. R.123-180 et PCG art.531-1 §1).

Pour plus de précisions sur les règles et méthodes comptables, nous vous renvoyons à l'annexe aux comptes sociaux.

2.1.1 *Bilan*

Le total du bilan de la Société s'établit au 31 décembre 2020 à 135 515 k euros contre 128 403 k euros au titre de l'exercice précédent.

Les éléments inscrits à l'actif sont composés de titres de participation pour 50 814 k euros, d'immobilisations incorporelles pour 42 734 k euros, d'immobilisations corporelles pour 947 k euros, de créances clients pour 1074 k euros et d'autres créances pour 8 092 k euros, des disponibilités et valeurs mobilières de placement pour un montant net de 29 358 k euros et de charges constatées d'avance pour 2 496 k euros.

Hormis le capital social de 3 597 k euros, le passif est constitué des primes d'émission pour 132 170 k euros, d'un report à nouveau pour (13 261) k euros, de provisions pour risques et charges de 1 060 k euros, d'avances conditionnées pour un montant de 9 232 k euros, de dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant pour 6 978 k euros, de dettes fournisseurs pour 10 278 k euros, de dettes fiscales et sociales pour 1 902 k euros et de produits constatés d'avance pour 704 k euros.

2.1.2 *Compte de résultat*

En 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 9 743 k euros, principalement composé de l'upfront versé par Servier, et étalé en comptabilité au fur et à mesure de la constatation des dépenses, de la vente de produits à Servier pour mener leur étude de phase 2 ainsi que par la refacturation à Boehringer Ingelheim des frais de développement supportés par OSE pour BI 765063 (OSE-172). En 2019, la Société avait réalisé un chiffre d'affaires de 10 602 k euros, principalement composé de l'upfront versé par Servier, et étalé en comptabilité au fur et à mesure de la constatation des dépenses ainsi que par la refacturation à Boehringer Ingelheim des frais de développement supportés par OSE pour BI 765063 (OSE-172).

En 2020, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 301 k euros et correspondent principalement aux subventions perçues sur l'exercice.

En 2019, les autres produits d'exploitation s'élevaient à 16 653 k euros et correspondent principalement aux milestones reçus de Boehringer Ingelheim suite à l'atteinte de jalon, à l'upfront reçu suite à la signature d'un accord de licence avec CKD et aux subventions perçues sur l'exercice. Les charges d'exploitation 2020 s'élèvent à 33 469 k euros contre 30 639 k euros en 2019.

Charges d'exploitation par nature – K Euros	2020	2019
Achats et charges externes	25 949	23 629
Impôts, taxes et versements assimilés	131	129
Charges de personnel	6 710	5 687
Dotations aux amortissements et provisions	427	1 013
Autres charges	251	181
Total	33 469	30 639

Le poste « charges externes » en 2020 se décompose de la manière suivante :

- 20 268 k euros de sous-traitance : réalisation de la phase 3 clinique de Tedopi®, réalisation des lots GMP pour OSE-127/S95011 et BI 765063 (OSE-172) et leur validation, études cliniques de phase 1 pour OSE-127/S95011 et BI 765063 (OSE-172), consultants auprès d'experts cliniques internationaux de l'essai de Phase 3 pivot avec Tedopi®, pour OSE-127/S95011 et BI 765063 (OSE-172) ;
- 3 630 k euros d'honoraires : honoraires liés au statut de Société cotée en bourse et aux opérations juridiques, aux honoraires notamment en propriété industrielle ;
- 2 051 k euros : coût des locaux, primes d'assurance, frais déplacement, consommables et autres.

Les charges de personnel en 2020 à 6 710 k euros contre 5 687 k euros en 2019. L'effectif moyen est de 45 personnes en 2020 contre 36 en 2019.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2020 est de -22 425 k euros. Après un résultat financier de -264 k euros, un résultat exceptionnel de 220 k euros et un produit d'impôt de 5 120 k euros (CIR), le déficit net comptable au titre de l'exercice 2020 est de 17 398 k euros.

2.2 Présentation des comptes annuels consolidés de la Société

Les comptes consolidés de la société OSE Immunotherapeutics et ses filiales (le Groupe), sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et celles publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2020.

2.2.1 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2020 s'établit à 96 973 k euros contre 88 933 k euros au 31 décembre 2019.

2.2.2 Compte de résultat consolidé

Au cours de l'année 2020, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 10 418 k euros contre 25 952 k euros sur l'année 2019.

Charges d'exploitation par fonction <i>K euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation	Variation en %
Frais de recherche et développement	22 355	21 655	701	3,2%
Frais généraux	4 783	3 898	885	22,7%
Charges liées aux paiements des actions	2 283	1 868	415	22,2%
Total	29 421	27 421	2 000	7,3%

Les frais de recherche et développement de l'année 2020 se décomposent de la manière suivante :

- 22 068 k euros de sous-traitance et d'honoraires, avant imputation du crédit d'impôt recherche pour 5 120 k euros et des subventions reçues pour 613 k euros ;
- 4 554 k euros de charges de personnel affecté à la recherche et au développement ;
- 245 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions affecté à la recherche et au développement.
- 1 227 k euros : impôts et taxes, charges diverses.

Les frais généraux de l'année 2020 se décomposent de la manière suivante :

- 1 827 k euros d'honoraires et sous traitance ;
- 1 800 k euros de charges de personnel affecté à la direction des opérations ;
- 222 k euros de jetons de présence ;
- 484 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions.
- 451 k euros : coût des locaux, frais de colloques, frais déplacement, frais bancaires, redevances et autres impôts et taxes.

Le résultat opérationnel au titre de l'année 2020 est de -18 989 k euros. Le résultat net au titre de l'année 2020 est une perte de -16 655 k euros.

2.3 Situation d'endettement (comptes sociaux et comptes consolidés)

Comptes sociaux

Les autres créances s'élèvent à 8 092 k euros, dont 6 224 k euros de créances fiscales, 1 192 k euros d'avance en compte courant octroyée à sa filiale OPI, 450 k euros de produits à recevoir (subventions et divers), et de 99 k euros d'avoir à recevoir.

La trésorerie de la Société OSE Immunotherapeutics s'élève à 29 358 k euros au 31 décembre 2020, dont 10 267 k euros de disponibilités et 19 091 k euros de dépôt à termes et autres placements court terme.

Le montant total des dettes d'exploitation de la Société s'élève à 12 180 k euros (constituées de dettes fournisseurs à hauteur de 10 278 k euros et de dettes sociales et fiscales pour 1 902 k euros).

Le montant des dettes auprès d'établissements de crédit s'élève à 6 978 k euros (PGE) et le montant des avances remboursables s'élèvent à 9 232 k euros.

Comptes consolidés

Les autres actifs courants s'élèvent à 9 390 k euros et correspondent à des créances fiscales, des produits à recevoir et des comptes de régularisation (charges constatées d'avance).

Les fonds disponibles du groupe s'élèvent à 29 368 k euros de trésorerie nette au 31 décembre 2020.

Le montant total des dettes d'exploitation de la Société s'élève à 12 394 k euros (constituées de dettes fournisseurs à hauteur de 10 286 k euros et de dettes sociales et fiscales pour 2 108 k euros).

Le montant des dettes auprès d'établissements de crédit s'élève à 6 971k euros (PGE) et le montant des avances remboursables s'élève à 9 629 k euros.

Les autres dettes s'élèvent à 1 088 K euros et correspondent à des produits constatés d'avance.

2.4 Dépenses visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément à l'article 223 quater du code général des Impôts, nous vous rappelons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, il n'y a pas eu de dépenses et charges du type de celle visées au point 4 de l'article 39 du Code Général des impôts, sous le nom de « Dépenses somptuaires », ni d'amortissements excédentaires visés à ce même point 4.

2.5 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients

Nous vous informons que les comptes de la Société qui vous sont soumis font apparaître, au 31 décembre 2020, des dettes fournisseurs pour un montant de 10 278 k euros.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après les éléments suivants relatifs à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde de dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Tableau du solde des dettes fournisseurs et clients au 31.12.2020 par dates d'échéance (en k€) :

Factures reçues non réglées à la date de clôture							
Échéances	de 1 à 30jours	de 31 à 60jours	de 61 à 90jours	de 91 et +	Total	Factures non échue:	Total #401
Nombre de factures	276	86	15	6	383	235	618
Montant TTC en K€	2 777	2 377	115	465	5 734	1 648	7 382
% du montant TTC des achats de l'exercice	9%	8%	0%	1%	18%	5%	24%

Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu							
Échéances	de 1 à 30jours	de 31 à 60jours	de 61 à 90jours	de 91 et +	Total	Factures non échue:	Total #411
Nombre de facture	4	-	-	-	4	-	4
Montant TTC en K€	191	-	-	-	191	-	191
% du CA TTC de l'exercice	2%	0%	0%	0%	2%	0%	2%

Tableau du solde des dettes fournisseurs et clients au 31.12.2019 par dates d'échéance (en k€) :

Factures reçues non réglées à la date de clôture							
Échéances	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et +	Total	Factures non échues	Total #401
Nombre de factures	73	15	-	15	103	124	227
Montant TTC en K€	2 147	146	-	511	2 805	1 471	4 276
% du montant TTC des achats de l'exercice	8,3%	0,6%	0,0%	2,0%	10,9%	5,7%	16,6%

Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu							
Échéances	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et +	Total	Factures non échues	Total #411
Nombre de factures	-	1	4	2	7	5	12
Montant TTC en K€	-	29	14	20	62	181	243
% du CA TTC de l'exercice	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,5%	0,7%

2.6 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq dernières années

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint en Annexe 1.

2.7 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte d'un montant de 17 398 439 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau » qui au résultat de cette affectation, sera porté d'un solde de -13 261 403 euros à -30 659 842 euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

3 FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT

3.1 Activité des filiales

L'activité de la filiale OPI est limitée à la gestion de la propriété industrielle de notre technologie Tedopi®.

L'activité de la filiale US, dénommée OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc., est limitée au rôle d'appui dans le cadre de collaborations scientifiques internationales, notamment compte tenu des développements actuels et futurs de Tedopi aux Etats-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.).

3.2 Prises de participation ou prises de contrôle

La Société n'a pris aucune participation dans d'autres société au cours de l'année 2020.

3.3 Sociétés contrôlées

Depuis le 25 mars 2014, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OPI.

Depuis le 18 avril 2017, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc.